



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 1723-2026

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1664-2024 AFIN DE RETIRER UNE PARTIE
DES TRAVAUX À EXÉCUTER ET DE RÉDUIRE LE MONTANT DE L'EMPRUNT D'UNE
SOMME DE 200 000 \$

RÈGLEMENT NUMÉRO 1724-2026

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 100 000 \$ POUR LA RÉFECTION
DE LA STRUCTURE DE VOIRIE ET L'ÉLARGISSEMENT DES ACCOTEMENTS D'UNE
PARTIE DE LA ROUTE SAINT-DENYS-GARNEAU

Le conseil municipal a adopté les règlements ci-dessus lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui a eu lieu le 11 août 2026.

Ces règlements visent le retrait d'une partie des travaux de pavage et des dépenses prévus au règlement 1664.2024 pour la réfection d'un tronçon (166 à 178) de la route Saint-Denys-Garneau d'une part, et d'autre part l'ajout de travaux de structure de voirie entre les numéros civiques 142 à 178, ainsi que l'élargissement des accotements et le pavage à partir du 178 route Saint-Denys-Garneau jusqu'aux limites de la ville de Pont-Rouge.

Les règlements numéro 1723-2026 et 1724-2026 ont reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 19 août 2026.

Le règlement numéro 1723-2026 a également reçu l'approbation complète du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 7 octobre 2026, alors que le règlement numéro 1724-2026 l'a reçu le 8 octobre 2026.

Ils entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 15 octobre 2026.

Où le consulter ?

Ces règlements sont disponibles pour consultation au Service du greffe, situé au 2, rue Laurier, aux heures d'ouverture de la mairie soit, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h. Toutefois, nous vous invitons à les consulter sur le site Internet de la Ville en choisissant « Vie municipale », « Administration » et « Règlementation municipale » ou encore en cliquant sur les titres des règlements ci-haut.

Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 15^e jour du mois d'octobre 2026.

Mélanie Côté
Assistante-greffière